

DECLARATION DES PERFORMANCES

N° 1251 22/00

1. Code d'identification unique du produit type : **PE BOIS 56A**

Portes d'entrée isolantes pleines standard et sur mesure

2. Usage prévu : **communication dans les zones domestiques et commerciales sans compartimentation feu/fumée ni dans des issues de secours**

3. Fabricant : **OUEST PRODUCTION, Impasse Raye, 85220 La Chaize Giraud, France**

4. Mandataire : **Non applicable**

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances : **Système 3, essais de type par laboratoire notifié**

6. Norme harmonisée : **NF EN 14 351-1 + A2 novembre 2016 Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristique de résistance au feu et/ou dégagement de fumée**

Organisme notifié: **le CSTB, Organisme Notifié n°0679, et le FCBA, Organisme Notifié n°0380, ont réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3. Il a délivré les rapports de classement correspondants.**

7. Performances déclarées

Caractéristiques	Performances déclarées	Norme harmonisée
Performance au Feu extérieur	Non Applicable	NF EN 14 351-1+A2 nov 2016 Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristique de résistance au feu et/ou dégagement de fumée
Réaction au Feu	Non applicable	
Résistance au Feu (E+EI)	Champ du mandat non couvert par la norme Européenne	
Etanchéité aux fumées (S)		
Fermeture automatique (C)		
Etanchéité à l'eau	E*4B	
Substances dangereuses (a/b/c)		
Résistance au vent	V*C3	
Capacité de résistance des dispositifs de sécurité	Non applicable	
Performances acoustiques	De 26(-1;-1) dB à 28(0;-1)	
Transmission thermique	Ud de 1,1 w/m2K	
Propriétés de rayonnement	Transmission lumineuse : NPD	
	Facteur solaire : NPD	
Perméabilité à l'air	NPD	
Hauteur de passage	De 1706 à 2256 mm	

a) Composés Organiques volatils (COV)

Le dégagement de substances dangereuses ne doit être évalué que dans le cas de produit ayant un contact avec l'intérieur d'un bâtiment. Ce produit est classé A en finition lasure et A+ en finition peinture selon le décret 2011-321 du 23 mars 2011

b) Information sur l'écologie, la santé et la sécurité (Reach)

Ce produit est un article tel que défini à l'article 3 du règlement CE N° 1907/2006. Sur la base de nos connaissances actuelles ce produit ne contient pas de substances dangereuses réglementées (SDR) telles que mentionnées à l'article XIV du règlement reach dans des concentrations supérieures à 0,1% en poids

c) Information sur les substances biocides

Selon le règlement (UE) n° 528/2012 ce produit est un article traité contre les insectes et les champignons avec des substances biocides permettant un usage en extérieur correspondant à la classe 3.1. Afin de protéger la santé humaine, la santé animale et l'environnement les substances actives (Cyperméthrine, IPBC, Propiconazole et Tebuconazole) ont fait l'objet d'évaluation de toxicité-écotoxicité afin de bénéficier d'une autorisation de mise sur le marché.

Une base de données informative sur les dispositions européennes et nationales relatives aux substances dangereuses peut être consultée sur le site de la commission européenne

http://ec.europa.eu/environment/basics/home_en.htm

8. Documentation technique appropriée et/ou documentation technique spécifique :

Rapport de calcul

Cette déclaration des performances est accessible sur le site web : <http://www.infodop.fr>

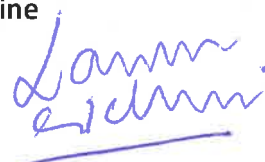
Les performances des produits identifiés ci-dessus sont conformes aux performances déclarées.

Conformément au règlement Européen (UE) N° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant déclaré ci-dessus.

Fait à La Chaize Giraud le

Laurent PELLETIER

Directeur Usine

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Laurent Pelletier", is written over a horizontal line.